

# MOUVEMENT JEUNES ET SANTÉ MENTALE



C'est fou la vie,

faut pas en faire une maladie!

## NOS INQUIÉTUDES

### FACE À LA MÉDICALISATION DES DIFFICULTÉS DES JEUNES :

- La hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes (enfants, adolescents, jeunes adultes) ainsi que le recul des approches alternatives et globales.
- Le dépistage en bas âge et la médecine prédictive pouvant amener à un étiquetage stigmatisant et à du profilage social.
- Les grandes difficultés d'accès aux services publics pour les jeunes et leurs familles, de suivi médical et de ponts entre ces différents services publics.
- La méconnaissance, l'ignorance et le non-respect des droits liés à la médication (droit à l'information, droit au consentement aux soins libre et éclairé, droit à la participation au traitement, droit à l'accompagnement).



AGIDD-SMO  
ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION  
EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE  
DU QUÉBEC



Regroupement  
des ressources alternatives  
en santé mentale  
du Québec



Le Regroupement  
des Auberges du cœur du Québec

## DÉCLARATION COMMUNE

Issue du Forum « JEUNES ET SANTÉ MENTALE :  
Pour un regard différent » tenu le 15 avril 2016.

**LA VALEUR QUI GUIDE NOS ACTIONS EST  
LA PRIMAUTÉ DE LA PERSONNE.** À ce titre, nous  
adhérons à la définition qu'en donne le *Plan d'action en santé  
mentale 2015-2020 : Faire ensemble et autrement*, ainsi que la  
Politique de santé mentale de 1989 :

Il est important d'assurer la primauté de la personne par le respect

- de sa personnalité
- de sa façon de vivre
- de ses différences
- des liens qu'elle entretient avec son environnement.

La primauté de la personne implique

- de tenir compte du point de vue et des capacités  
de la personne utilisatrice de services
- de favoriser sa participation et celle de son entourage
- la prise en compte de l'ensemble de ses besoins  
et de sa situation biopsychosociale.

La promotion, le respect et la protection des droits  
en constituent des aspects fondamentaux.

## NOS REVENDICATIONS

### NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT :

- Que tous les jeunes et leurs proches aient accès  
gratuitement à des services d'aide et de soutien  
psychosociaux et alternatifs à la médication  
psychiatrique et que l'accès à ces services ne soit  
pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.
- Que l'expertise des jeunes soit reconnue par leur  
participation égalitaire sur toutes questions qui les  
concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en  
œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- Que l'exercice du droit à l'information, du droit  
à la participation au traitement, du droit à  
l'accompagnement et du droit au consentement  
aux soins libre et éclairé soit respecté et garanti  
pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- Que le gouvernement mette immédiatement en place  
une commission sur la médicalisation des problèmes  
sociaux des jeunes.

## J'ADHÈRE À LA DÉCLARATION COMMUNE

EN TANT QU'ORGANISATION

EN TANT QU'INDIVIDU

NOM : \_\_\_\_\_

Voici mon COURRIEL afin que  
je demeure informé : \_\_\_\_\_

RETOURNEZ À : 4837, rue Boyer, bureau 210, Montréal (Québec) H2J 3E6 • Télécopieur : 514 523-0797 • info@agidd.org